

Image not found or type unknown



Fissures maison et vice cachés

Par **eliot27052009**, le **19/02/2016** à **20:10**

bonjour

nous avons des fissures dans notre maison qui ont été réparées par une entreprise en sous œuvre, maintenant nous devons faire agraffer les fissures et recrépir et nous voudrions vendre notre maison pour des motifs de maladie. Cependant nous ne voudrions pas être poursuivis pour vice cachés sachant que vous allons fournir à l'acquéreur les factures concernant les réparations et de plus la société qui a fait les travaux bénéficie d'une assurance decennale qui sera transmise à l'acquéreur. Si nous faisons agraffer les fissures et qu'elles ne soient pas apparentes seront nous poursuivies pour vices cachés si nous fournissons toutes les factures de travaux;